**APPEL À PROJETS DE RECHERCHE 2021**

**FORMULAIRE À COMPLÉTER**

Titre du projet :

Acronyme du projet :

Institution responsable :

Responsable du projet :

nom & prénom :

statut :

organisation

courriel : tel fixe :

tel portable : site internet :

Coresponsable(s) du projet (le cas échéant)

nom & prénom :

statut :

organisation

courriel : tel fixe :

tel portable : site internet :

Composition du comité de projet (réunissant l’ensemble des partenaires)

(nom et prénom, statut et organisation, adresse courriel) :

I. Le projet

1. **Résumé du projet** (15 lignes maximum)
2. **Thème, problématiques de recherche, contextualisation et objectifs** (4 pages)
3. **Durée du projet** (durée maximale : 39 mois) :
4. **Attendus du projet par rapport aux axes de recherche proposés** (15 lignes)
5. **Attendus du module de formation proposé** (15 lignes maximum)
6. **Partenaires impliqués** *(préciser, svp, le rôle de chacun et joindre une lettre d’engagement)*
7. **Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)** *(expliquer et préciser, svp, le rôle de chacun et joindre une lettre d’engagement)*
8. **Le projet est-il déjà développé dans un autre cadre scientifique?** *(Si oui, merci de préciser)*
9. **Mots-clés du projet** (5 maximum)

II. La mise en œuvre du projet

1. **Description des actions** (1 pages maximum)
2. **Description du ou des modules de formation (objectifs et modalités pédagogiques) en regard de l’existant. Indiquer le nombre d’étudiants concernés, etc.** (1 page maximum)
3. **Description des actions de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche** (1 page maximum)
4. **Présentation de la dimension numérique du projet, le cas échéant** *(du plan de gestion des données aux développements et modes d’expositions plus complexes)* (1 page maximum)
5. **Calendrier détaillé correspondant à chacune des phases du projet** *(Rappel : le projet doit commencer le 1er janvier 2022).*
6. **Contribution des personnels statutaires des institutions impliquées au projet** *(nom, prénom, catégorie, nombre de mois par an pour chaque personne impliquée – ne pas indiquer de pourcentage, SVP)*

*Nota bene : au cas où le projet serait retenu, l’organisation ou les organisations porteuses du projet ainsi que leurs partenaires s’engagent à une participation effective de leurs personnels statutaires sur la base indiquée ci-après.*

1. **Appel à candidature pour l’allocation doctorale financée par ce projet** (*rédiger le* *texte* *de l’appel* *prêt à être publié comme tel*)
2. **Budget prévisionnel des dépenses et des recettes détaillé par poste et par année** (*modèle budgétaire joint en format excel obligatoirement ; la partie recettes doit impérativement être renseignée en complément de la partie dépenses)*

**APPEL À PROJETS DE RECHERCHE 2021**

**NOTE D’AIDE À LA RÉDACTION**

**Conduite des projets**

* La responsabilité du projet et le comité de projet :

Chacun des projets collaboratifs est coordonné par un responsable ou des coresponsables de projet en liaison avec un « comité de projet » qui fédère l’ensemble des partenaires impliqués.

**Budget (dépenses)**

* L’équipement :

Tout équipement acquis est mutualisable pour d’autres projets de recherche. Le matériel confié à un individu pour réaliser sa tâche doit être obligatoirement restitué en fin de mission.

* Les ressources humaines :

Les embauches pour les projets sont prises en charge par les universités Paris Nanterre et Paris 8. Les barèmes de rémunération seront ceux en vigueur dans ces établissements.

L’indication des coûts en ressources humaines se fait toujours sur la base du « coût total employeur » (montant brut du salaire + charges employeur).

Des coûts employeur indicatifs sont indiqués dans le moule budgétaire dépenses du document excel joint au présent formulaire.

Le nombre d’heures de vacations de recherche pour un étudiant est limité à 70 heures par mois. Ce type d’embauche n’est toutefois pas encouragé, car il ne favorise pas la professionnalisation des étudiants et des jeunes chercheurs. Les recrutements en CDD doivent prévaloir.

* Prestations de service :

Pour les prestations de service mobilisant une expertise individuelle, le coût TTC est calculé sur la base du prix/jour multiplié par le nombre de jours.

* Coûts de traduction :

Les coûts de traduction TTC doivent être renseignés sur la base du prix au feuillet (1500 signes espaces compris) et du nombre de feuillets. Les langues source et d’arrivée doivent être obligatoirement renseignées.

Les coûts de révision de textes écrits dans une langue étrangère sont également à indiquer sur la base du prix du feuillet et du nombre de feuillets.

* Missions :

Les frais de mission doivent faire la distinction entre les coûts de voyage et les frais de séjour.